

DÉLIBÉRATION N° 2026/6

Page 1 sur 2

L'an deux-mille-vingt-six, le 3 mars à 20 h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents :

M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Sylviane TESSIER, M. Aurélien THABUTEAU, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés :

Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent CERISIER

Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Christophe LEFOULON

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Restauration de l'église – Demandes de subventions 2026

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame d'Antigny, nous devons faire les demandes de subventions pour l'année 2025.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de la tranche 1	519 422,39 €	DRAC (35 %)	181 797,84 €
		Région (11,55 %)	60 000,00 €
		Fondation du Patrimoine (2,50 %)	13 000,00 €
		DETR (5,29 %)	27 477,44 €
		DSIL (10 %)	51 942,24 €
		ACTIV 4 – Année 2026 (19,25 %)	100 000,00 €
		CCVG – Fonds Vallée des Fresques (6,35 %)	33 000,00 €
		Autofinancement (10,05 %)	52 204,87 €
TOTAL	519 422,39 €	TOTAL	519 422,39 €

AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49

086-218600062-20260303-03032026_6-DE
Reçu le 06/03/2026

mairie@antigny86.fr

DÉLIBÉRATION N° 2026/6

Page 2 sur 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** les demandes de subventions présentées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 4 mars 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN



Le Maire,
Vincent LAUER

